

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DUBUC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAVID-DE-FALARDEAU

RÈGLEMENT 538

Ayant pour objet les rénovations et la mise à niveau de l'hôtel-de-ville aux coûts de 1 828 000 \$ et d'autoriser un emprunt par billet de 1 828 000 \$ pour financer ce projet.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-David-de-Falardeau souhaite procéder à des travaux de rénovations majeures et à une mise à niveau de l'hôtel-de-ville;

CONSIDÉRANT que les fonds généraux de la municipalité sont insuffisants pour financer ces travaux et qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt par billets pour se procurer ladite somme;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt et d'utilité publics de réaliser les travaux de rénovations majeures et de mise à niveau de l'hôtel-de-ville

CONSIDÉRANT qu'un dépôt, une présentation et un avis de motion du projet de règlement ont été faits lors de la séance spéciale du 19 décembre 2022;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu à _____ que soit et est adopté le règlement portant le numéro 538 et il est par le présent règlement ordonné et statué par le conseil de la municipalité de Saint-David-de-Falardeau et ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement, ainsi qu'il suit, à savoir :

ARTICLE 1

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement comme s'il était ici au long récité.

ARTICLE 2

Le conseil de la municipalité de Saint-David-de-Falardeau décrète les travaux de rénovation et de mise à niveau de l'hôtel-de-ville, soit :

Rénovations hôtel-de-ville

1. Conditions générales	23 500 \$
2. Aménagement de l'emplacement	103 004
3. Béton	2 000
4. Maçonnerie	141 400
5. Métaux	10 600
6. Bois et plastique	47 150
7. Isolant et étanchéité	59 542
8. Portes et fenêtres	137 420
9. Finition	152 930
10. Produits spéciaux	3 000
11. Équipement	18 000
12. Ameublement et décoration	15 600
13. Installation spéciale	0.00
14. Système transporteur	0.00
15. Ingénierie (voir l'estimation détaillée en annexe)	615 700
Administration et profit	132 985

COÛT TOTAL 1 462 831 *

Honoraires (10%) 146 283

Imprévus (10 %) 146 283

Taxes nettes (±5%) 72 603

TOTAL: 1 828 000.\$

(*) Le tout telle que l'évaluation préparée par M. Luc Fortin, architecte, de la firme Atelier FAA jointe en annexe A, laquelle fait partie du présent règlement.

ARTICLE 3

Pour procéder à des travaux de rénovations majeures et à une mise à niveau de l'hôtel-de-ville mentionnés à l'article 2, le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 1 828 000 \$ y compris les incidents, frais inhérents, contingences, honoraires professionnels, frais légaux, frais de financement et imprévus normaux.

ARTICLE 4

Pour se procurer les fonds nécessaires pour les fins du présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter par billets une somme maximale de 1 828 000 \$ remboursable en 20 ans.

ARTICLE 5

S'il advient que le montant d'une appropriation dans le présent règlement soit plus élevé que la dépense qui est effectuée en rapport avec cette appropriation, l'excédent peut être utilisé pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et dont l'estimation s'avère insuffisante.

ARTICLE 6

Les billets, d'une valeur maximale de 1 828 000 \$ seront remboursés en 20 ans, seront signés par le maire et le greffier-trésorier et directeur général, pour et au nom de la municipalité et porteront la date de leur souscription.

ARTICLE 7

Les échéances en capital et intérêts seront payables au bureau de la municipalité.

ARTICLE 8

Les intérêts seront payables semestriellement. Les échéances en capital annuellement.

ARTICLE 9

Le conseil est autorisé à affecter à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement ou aux échéances en capital et intérêts en découlant toute contribution, revenus ou subvention qui pourra être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense visée au présent règlement.

ARTICLE 10

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît sur le rôle d'évaluation en vigueur.

ARTICLE 11

Le présent règlement entrera en vigueur après avoir reçu toutes les approbations requises et prévues par la loi.

Adopté à la séance _____ du conseil de la municipalité de Saint-David-de-Falardeau tenue le _____ jour du mois de _____ 2023 et signé par le maire et le greffier-trésorier et directeur général.

**GERMAIN GRENON
MAIRE**

**DANIEL HUDON
GREFFIER-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL**

ANNEXE A

ESTIMATION DES COÛTS					
UNIGEC <small>EXPERIENCES CONSULTANTS</small> SAGUENAY 1846, rue des Outardes Chicoutimi, Québec G7K 1H1		LAC-SAINT-JEAN 927, avenue du Pont Nord Alma, Québec G8B 7B6		Hotel de ville Saint-David de Falardeau	
mis à jour le : 2022-12-15					
NO.	description	Quantité	Unité	Prix unitaire	Coût
1 CONDITIONS GÉNÉRALES					
	Cautionnement (7\$ à 10\$ / 1000\$)	1,0	budget		7 000,00 \$
	Assurances (2\$ à 3\$ / 1000\$)	1,0	budget		4 500,00 \$
	Mobilisation	1,0	budget	10 000,00 \$	10 000,00 \$
	Permis de construction	1,0	unité	-	-
	Location de conteneur	1,0	vidages	2 000,00 \$	2 000,00 \$
					sous-total: 23 500,00 \$
2 AMÉNAGEMENT DE L'EMPLACEMENT					
Démolition et évacuation des rebuts					
	Porte d'entrée à démonter	1,0	un.	1 000,00 \$	1 000,00 \$
	Retirer les revêtements de sol céramique	576	pi.ca.	4,00 \$	2 304,00 \$
	Retirer les revêtements de sol Tuile vinyle-amiante	440	pi.ca.	4,00 \$	1 760,00 \$
	Retirer plinthes	8,0	hre	75,00 \$	600,00 \$
	Cloison à démolir Blocs de béton	720,0	pi.ca.	5,00 \$	3 600,00 \$
	Grille gratte-pied	-	un.	500,00 \$	-
	Conditions d'amiante <i>Risque modéré</i>	1,0	budget	20 000,00 \$	20 000,00 \$
	Portes à démonter	8,0	un.	250,00 \$	2 000,00 \$
	Plafond suspendu Hall à démolir	576,0	pi.ca.	2,50 \$	1 440,00 \$
	Escalier terrazzo à démolir	1,0	un.	7 500,00 \$	7 500,00 \$
	Parement extérieur à démolir haut	3 930	pi.ca.	5,00 \$	19 650,00 \$
	Parement extérieur à démolir bas	5 200	pi.ca.	4,00 \$	20 800,00 \$
	"Boîtes" à démolir	10,0	un.	1 000,00 \$	10 000,00 \$
	Scène à démolir	1,0	un.	5 000,00 \$	5 000,00 \$
	Plancher à percer pour un ascenseur + fosse 12 po.	-	un.	5 000,00 \$	-
	Équipement spécialisé à retirer	-	hre	75,00 \$	-
	Retirer le garde-corps de l'escalier terrazzo	4,0	hre	75,00 \$	300,00 \$
	Retirer le plafond dans l'escalier terrazzo	8,0	hre	75,00 \$	600,00 \$
	Retirer cloison dans le hall	16,0	hre	75,00 \$	1 200,00 \$
	Perçement dans les murs extérieurs	5,0	un.	750,00 \$	3 750,00 \$
	Porte de garage à retirer	3,0	un.	500,00 \$	1 500,00 \$
	Excavation et remblai, V. ING. plus bas	-	m3	40,00 \$	-
	Paysagement	-	budget	50 000,00 \$	0,00 \$
					Sous-total: 103 004,00 \$
3 BÉTON					
	Voir INGÉNIEURIE ci-bas.				
	Béton dans les marches	20,0	un.	100,00 \$	2 000 \$
					sous-total: 2 000,00 \$



355, rue Racine Est, Suite 206, Chicoutimi, QC, G7H 1S8
 Téléphone: (418) 693-4852 - Courriel: info@lucfortinarc.ca

4 MAÇONNERIE		Qté	unité	\$/unité	Coût	
	Parément en brique ou pierre Base des murs extérieurs	4 900	pl.ca.	22,00 \$	107 800,00 \$	
	Parément en brique ou pierre grande hauteur	1 200	pl.ca.	28,00 \$	33 600,00 \$	
	Puits d'ascenseur blocs de béton	-	pl.ca.	20,00 \$	- \$	
						sous-total: 141 400,00 \$
5 MÉTAUX		Qté	unité	\$/unité	Coût	
	Nouvel escalier en acier	20	marches	350,00 \$	7 000,00 \$	
	Garce-corps acier plat	48	pl.	75,00 \$	3 600,00 \$	
						sous-total: 10 600,00 \$
6 BOIS ET PLASTIQUE		Qté	unité	\$/unité	Coût	
	Charpente de murs extérieurs					
	Panneau de revêtement Intérieur avec P-V					
	Fourrures Intérieures	1600	pl.ca.	25,00 \$	40 000,00 \$	
	Fourrures extérieures					
	Panneau de revêtement extérieur					
	Panneau de support sur le toit	440	pl.ca.	10,00 \$	4 400,00 \$	
	Parapets en bois, joints de bassin	110	pl.lin.	25,00 \$	2 750,00 \$	
						sous-total: 47 150,00 \$
7 ISOLANT ET ÉTANCHÉITÉ		Qté	unité	\$/unité	Coût	
	Isolant mural laine minérale et autre	1 056	pl.ca.	4,00 \$	4 224,00 \$	
	Isolant mural rigide	8 512	pl.ca.	5,00 \$	42 560,00 \$	
	Isolant de toit 6 po. rigide	280	pl.ca.	8,00 \$	2 240,00 \$	
	Pare-vapeur de toit	280	pl.ca.	1,50 \$	420,00 \$	
	Membrane élastomère bi-couche Toit	440	pl.ca.	10,00 \$	4 400,00 \$	
	Parapet, étanchéité	54	pl.lin.	25,00 \$	1 350,00 \$	
	Membrane liquide de fondation	324	pl.ca.	2,00 \$	648,00 \$	
	Membrane blueskin joint de fondation	1	budget	500,00 \$	500,00 \$	
	Membrane élastomère bi-couche Entrée avant	240	pl.ca.	10,00 \$	2 400,00 \$	
	Membrane élastomère bi-couche Salle du Conseil	80	pl.ca.	10,00 \$	800,00 \$	
						sous-total: 69 542,00 \$
8 PORTES ET FENÊTRES		Qté	unité	\$/unité	Coût	
	Porte d'entrée double alu-verre isolée	1,0	un.	4 500,00 \$	4 500,00 \$	
	Porte d'entrée simple alu-verre isolée	1,0	un.	2 500,00 \$	2 500,00 \$	
	Porte d'entrée double alu-verre non isolée	1,0	un.	4 000,00 \$	4 000,00 \$	
	Porte d'entrée simple alu-verre non isolée	2,0	un.	2 000,00 \$	4 000,00 \$	
	Porte intérieure acier avec RF	4,0	un.	1 000,00 \$	4 000,00 \$	
	Porte intérieure double bois plein 36po. Et 18 po.	1,0	un.	2 500,00 \$	2 500,00 \$	
	Porte intérieure simple bois plein	1,0	un.	800,00 \$	800,00 \$	
	Porte intérieure relocalisée	2,0	un.	500,00 \$	1 000,00 \$	
	Vitrage extérieur (vestibule Salle du Conseil)	128,0	pl.ca.	40,00 \$	5 120,00 \$	
	Vitrage intérieur (vestibule avant)	320,0	pl.ca.	40,00 \$	12 800,00 \$	
	Fenestration nouvel Escalier	480,0	pl.ca.	40,00 \$	19 200,00 \$	
	Fenestration existante, à neuf 100%	22,0	un.	3 500,00 \$	77 000,00 \$	
						sous-total: 137 420,00 \$
9 FINITION		Qté	unité	\$/unité	Coût	
	Gypse plâtre	4 800	pl.ca.	3,75 \$	18 000,00 \$	
	Plafond suspendu	1 200	pl.ca.	4,00 \$	4 800,00 \$	
	Vinyle en rouleau, inclut préparation	2 800,0	pl.ca.	6,00 \$	16 800,00 \$	
	Plinthe de vinyle	500	pl.lin.	2,50 \$	1 250,00 \$	
	Epoxy à plancher	680	pl.ca.	8,00 \$	5 440,00 \$	
	Epoxy plinthe	300	pl.li.	10,00 \$	3 000,00 \$	
	Céramique murale	800,0	pl.ca.	8,00 \$	6 400,00 \$	
	Peinture des pièces	1,0	budget	25 000,00 \$	25 000,00 \$	
	Parément léger étage	3 612	pl.ca.	20,00 \$	72 240,00 \$	
						sous-total: 162 930,00 \$
10 PRODUITS SPÉCIAUX		Qté	unité	\$/unité	Coût	
	Grille gratte-pied	6,0	budget	500,00 \$	3 000,00 \$	
						sous-total: 3 000,00 \$
11 ÉQUIPEMENT		Qté	unité	\$/unité	Coût	
	Division de toilettes	13,0	un.	1 000,00 \$	13 000,00 \$	
	Accessoires de toilettes	1,0	budget	5 000,00 \$	5 000,00 \$	
						sous-total: 18 000,00 \$
12 AMEUBLEMENT et DÉCORATION		Qté	unité	\$/unité	Coût	
	Cuisinette	1,0	un.	15 000,00 \$	15 000,00 \$	
	Vestiaires muraux (pour la grande salle)	30,0	pl.lin.	20,00 \$	600,00 \$	
	Vestiaires employés trav. Publics	20,0	un.	750,00 \$	15 000,00 \$	
						sous-total: 16 600,00 \$
13 INSTALLATION SPÉCIALE		Qté	unité	\$/unité	Coût	
	Trapps d'accès au toit	0	hre	1 500,00 \$	- \$	
						sous-total: 0,00 \$
14 SYSTÈME TRANSPORTEUR		Qté	unité	\$/unité	Coût	
	Ascenseur	-	un.	80 000,00 \$	- \$	
						sous-total: 0,00 \$
15 Ingénierie Voir l'estimation détaillée en annexe		Qté	unité	\$/unité	Coût	
	Structure, fondations, dalle	1,0	un.	un.	137 100,00 \$	
	Déblai, remblai, terrassement, chaussée				278 900,00 \$	
	Électricité				124 700,00 \$	
	Mécanique				75 000,00 \$	
						sous-total: 615 700,00 \$
SOUS-TOTAL						1 329 846,00 \$
Administration et profit 10,0%						132 984,60 \$
SOUS-TOTAL						1 462 830,60 \$ *
Contingence de conception 15,0%						219 424,59 \$
TOTAL (avant taxes):						1 682 255,19 \$
TPS 6%						84 112,76 \$
TVQ 9,975%						167 804,96 \$
TOTAL (avec Taxes):						1 934 172,90 \$